

dans les esprits, nous avons calmé l'inquiétude publique, et contribué par là à rendre à la France l'espoir et la prospérité.

L'établissement de la République a été décidé par le vote de la Constitution du 25 février. Cette Constitution a été une œuvre de transaction ; il nous a fallu céder sur plus d'un point, et nous n'avons pas été seuls à céder. En organisant une république parlementaire, les monarchistes constitutionnels sont revenus avec confiance à un régime qu'ils ont toujours regretté ; les républicains, de leur côté, ont donné à ce régime une forme démocratique par l'institution d'une présidence et par le maintien du suffrage universel. L'avenir dira si l'on s'est trompé ou si l'on n'a pas pris le meilleur moyen d'assurer le gouvernement du pays par le pays, sans rien sacrifier des garanties de la liberté.

Cette transaction n'a pas satisfait des hommes qui se font gloire de poursuivre l'absolu dans le domaine de la politique. Pour nous, qui ne serions pas fâchés de connaître ces grands principes qui doivent faire le bonheur du genre humain, mais qui n'avons jamais eu la chance de rencontrer l'absolu dans cette infinie variété d'institutions politiques qui ont tour à tour régi le monde depuis quatre mille ans, nous nous sommes contentés modestement de nous associer à toutes les tentatives qui ont été faites pour donner au pays un gouvernement régulier et rapprocher la date des élections. Nous ne voyons pas de réforme ni de progrès qu'on ne puisse obtenir avec la Constitution nouvelle. Nous ne voyons pas davantage ce que des républicains eussent gagné à perpétuer un provisoire qui menaçait avant tout la république.

Il est aisé de critiquer toute œuvre humaine, c'est un moyen commode d'obtenir une certaine popularité ; pour nous, nous n'avons songé qu'au pays. Nous sommes convaincus qu'une fois en possession de son nouveau gouvernement, la France aura plus de goût pour jouir de ses institutions, même imparfaites, que pour se ruiner une fois encore au jeu sanglant des révolutions. Le temps des systèmes est passé ; ce que le pays nous demande, ce ne sont pas de vains discours, c'est le maintien de ses droits et la défense de ses intérêts.

Il ne suffisait pas de voter une Constitution républicaine, il fallait lui donner les organes nécessaires. C'est ce que nous avons fait par la loi des pouvoirs publics, par celle des élections sénatoriales et par la préparation d'une loi électorale qui maintient le suffrage universel. Il me sera permis de rappeler que les rapports de ces lois ont été faits par des membres du centre gauche, et que la commission, composée en grande majorité de membres de la gauche, s'est prêtée à tous les moyens de conciliation pour amener à une heureuse fin ces lois sans lesquelles la Constitution ne pouvait marcher. Nous avons montré cet esprit politique, à défaut duquel l'opposition, au lieu d'être une critique sensée et une œuvre utile, n'est qu'une déclamation qui a rarement profité au pays.

Nous n'incriminons ni les regrets ni les soupirs ; jamais siècle ne fut plus généreux que celui-ci, jamais république ne fut plus tolérante que la nôtre ; mais nous avons droit d'exiger que le gouvernement de la république ne soit pas indifférent entre tous les partis, et qu'il ne traite pas comme des conservateurs des hommes qui affichent hautement la prétention d'en finir avec nos institutions. En pareil cas, il n'est pas permis de rester neutre ; la faiblesse envers les artisans de discordes civiles, c'est plus que de la duperie, c'est presque de la complicité.

S'il faut en croire des rumeurs plus ou moins démentées, on n'a plus à s'inquiéter de nous, car nous avons perdu toute puissance. De profonds politiques qui prennent leurs désirs pour la réalité, se flattent d'avoir divisés les différents groupes de la gauche ; c'est une illusion. Nous sommes unis par les efforts et les sacrifices que nous avons faits en commun ; nous sommes unis par le but que nous poursuivons. Tous nous voulons et la consolidation de la république et de prochaines élections. D'où pourraient donc venir nos divisions ? Dans les Assemblées qui nous succéderont, il n'est pas impossible qu'une fois en pleine possession de la république, les partis ne se classent autrement qu'ils ne sont aujourd'hui ; mais, pour nous, qui depuis longtemps faisons campagne ensemble et qui voulons tous une même chose, il est certain que nous resterons unis jusqu'à la dissolution de l'Assemblée.

Ce n'est pas à dire que nous cherchions à nous isoler des autres groupes de la Chambre. Tout au contraire. Nous avons conquis d'excellents alliés, nous n'avons qu'un désir, c'est d'en conquérir davantage. Notre république est ouverte à tous, et, comme dans la vigne de l'Évangile, les ouvriers de la dernière heure n'y sont pas les moins bien reçus.

Dès le premier jour, notre politique a été une politique de conciliation et d'apaisement. Nous n'avons pas poursuivi le triomphe d'une coterie ; nous n'avons jamais eu la prétention d'imposer des idées particulières ; nous avons répété sur tous les tons qu'il n'y avait de possible en France que le gouvernement de la république, parce que c'était le seul qui ne fût pas la victoire d'un parti. Après tant de révolutions et tant de misères, nous n'avons eu d'autre ambition que de rapprocher tous les Français, d'en finir avec des divisions séculaires, de rétablir dans

tous les cœurs cette union qui fait la force, et de ramener par cette union l'amour de la patrie.

Revue des Journaux

Liberté.

En parcourant un projet que M. Jules Favre vient de présenter sur la presse, on s'aperçoit aisément qu'il n'a pas entendu faire un véritable code de la presse, proposer une solution à toutes les questions multiples que comporte l'existence des publications périodiques. Il s'est tracé un cadre plus étroit ; il s'est contenté de traiter successivement de la provocation publique aux crimes et aux délits des attaques à la Constitution et aux pouvoirs publics ; de l'offense envers les gouvernements étrangers ; de la diffamation et de l'injure publiques ; de la preuve des faits diffamatoires imputés aux fonctionnaires publics ; du droit de réponse ; de la responsabilité de l'imprimeur ; de la poursuite et du jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse ; de la levée de l'état de siège ; enfin du retrait aux autorités administratives du droit de prendre certaines mesures répressives. Il ne s'est donc pas préoccupé du cautionnement, de l'autorisation préalable et des formalités exigées pour la publication des feuilles périodiques, probablement parce que le régime actuel lui paraît satisfaisant. Mais même dans ce cadre restreint, M. Jules Favre s'est peu soucié de briller par l'originalité ; il s'est le plus souvent borné à recopier, en les modifiant légèrement, les lois de 1819, votées sous le ministère Decazes.

On nous pardonnera de ne pas nous attarder à examiner l'opportunité de cette reproduction. L'opinion est faite sur les lois de 1819, et nombre de bons esprits sont d'accord pour reconnaître qu'étant donnée l'adoption en principe du régime judiciaire, c'étaient, de toutes les dispositions édictées jusqu'ici, celles qui s'y adaptaient le mieux. La seule chose qui mérite de fixer notre attention, c'est la double innovation proposée par M. Jules Favre, en ce qui concerne les attaques à la Constitution et la levée de l'état de siège.

M. Jules Favre voudrait que la distribution, l'exposition, la mise en vente de tous écrits, emblèmes ou dessins ayant un caractère séditieux ; que l'attaque contre la Constitution du 25 février 1875, contre les pouvoirs qu'elle confère au président de la République, contre les lois constitutionnelles, contre les pouvoirs de l'Assemblée nationale ou ceux du Sénat et de la Chambre des députés, fussent punis d'un emprisonnement de trois jours à une année et d'une amende de 100 à 5,000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement. Mais il se garde bien de nous dire ce qui donne à l'écrit à l'emblème, au dessin un caractère séditieux. A quoi les tribunaux ou le jury reconnaîtront-ils ce qui est séditieux de ce qui ne l'est pas ? Quel sera le critérium sur lequel reposeront leurs sentences ? Sera-ce un groupement de circonstances qui pourra les déterminer ?

Qu'est-ce maintenant qu'une attaque à la Constitution et aux pouvoirs publics ? La simple discussion de cette Constitution constituera-t-elle une attaque ? Ou bien recherchera-t-on l'intention qui a présidé à cette discussion ? Distinguera-t-on la discussion fantaisiste ? Le projet de M. Jules Favre est muet sur ce point. Et, cependant, on en conviendra, la chose valait la peine qu'il s'en expliquât. Les journaux républicains sont les premiers à en convenir, et le *Temps* avouait qu'on se préoccupait de savoir si les délits visés par le projet de M. Jules Favre sont définis avec une netteté suffisante.

La question de savoir quelle conduite ils tiendront pendant les vacances est vivement discutée par les députés des diverses observations de la gauche. Au centre gauche, on est très résolu à éviter les démonstrations bruyantes. On considère comme imprudente toute tentative d'agitation. C'est l'idée qu'a présentée M. Ricard à la réunion du centre gauche, et sur laquelle ses amis insistent dans les conversations particulières. Les députés intransigeants déclarent, au contraire, qu'il faut absolument détruire, par une attitude hardie, « le déplorable effet des déclarations ministérielles » et se relever devant les électeurs. « Les membres de l'Union républicaine, — dit le *Moniteur*, — considèrent qu'il est impossible de

renoncer aux banquets, aux discours, aux tournées politiques, qui entretiennent l'ardeur des zélés, qui raniment le courage des tièdes et qui entraînent les indécis ; les membres de l'extrême gauche soutiennent qu'il faut mettre à profit les trois mois de vacances parlementaires pour « opposer la propagande républicaine aux menées bonapartistes. » Entre ces deux opinions extrêmes, M. Gambetta et ses amis personnels estiment qu'il faut attendre pour prendre un parti.

(Français.)

Tandis qu'une puissance comptant plusieurs millions de catholiques, comme la Prusse, poursuit les évêques de ses persécutions et de ses rigueurs, on voit une puissance où le protestantisme est la religion de l'Etat, comme l'Angleterre, entourer de respect et d'honneurs le représentant du pape.

Le fait c'est passé tout récemment lors d'une fête officielle donnée dans les jardins de l'héritier de la couronne, prince de Galles.

A l'arrivée de l'archevêque de Westminster, cardinal Manning, le prince de Galles s'étant levé, alla au devant de Son Eminence et lui serra cordialement la main. Puis le prince présenta le cardinal à la reine, qui l'accueillit, dit le *Weekly Register*, de la manière la plus gracieuse et causa quelque temps avec lui.

Autre détail que la feuille anglaise fait ressortir : l'archevêque est resté pendant un certain laps de temps dans le cercle royal, privilège dont jouissent seulement les seigneurs du plus haut rang.

L'incident a produit, paraît-il, en raison de sa nouveauté et de son importance, une certaine émotion en Angleterre ; mais nous ne pouvons, pour notre part, que féliciter le prince-héritier de la couronne d'Angleterre de la preuve de haute intelligence et de sage tolérance qu'il a donnée, dans le cas qui nous occupe.

(Patrie.)

Informations

Le tribunal correctionnel de Lyon a rendu son jugement dans l'affaire dite des *perquisitions de Lyon*.

Le tribunal écarte le délit de société secrète, retient le délit de société illicite et admet des circonstances atténuantes.

Quatre prévenus ont été condamnés à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

Tous les autres prévenus ont été condamnés à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

Soixante-douze députés ont voté contre l'ensemble de la loi sur les élections sénatoriales. Ils se composent de 34 députés de l'extrême droite, de 19 de l'Appel au peuple, de 11 de l'extrême gauche et de quelques députés se rattachant à l'extrême droite, quoique inscrits à la réunion de la droite. Parmi les députés de l'extrême droite, on remarque : MM. Abbadie de Barrau, d'Abboville, L. Brun, Boyer, de Brettes-Thurin, de Carayon La Tour, Cazenove de Pradine, Chaurand, de Cintré, de Colombet, de Cornulier-Lucinière, Costa de Beauregard, Dezanneau, de Diesbach, Dumon, de Franclieu, de Fontaine, Fresneau, P. Gillon, de Kermenguy, de la Bassettière, de la Bouillie, de la Rochette, de Lorgeril, de Lur-Saluces, de Partz, de Rodez-Bénavent, de Sentenac, de Saint-Malo, Soury-Lavergne, du Temple, de Tréville, Vimal-Dessaignes.

Parmi les députés bonapartistes qui ont voté contre la loi, on remarque : MM. Abbattucci, André (Charente), Boffinton, Dussaussoy, Galloni d'Istria, Ganivet, Gavini, Haentjens, Ginoux, de Fermon, Legrand, Levert, de Mouchy, Murat, Raoul Duval, Rouher, Roy de Loulay, Sens, de Valon, Vast-Vimeux.

Les députés de l'extrême gauche qui se sont associés dans cette circonstance aux Cheval-Légers et aux bonapartistes sont MM. Barodet, Bernard (Martin), Blanc, Daumas, Madier de Montjau, Marck, Marcou, Naquet, Ordinaire, Peyrat, Rathier.

Parmi les députés qui se sont abstenus, on compte 18 membres de l'extrême droite, 5 bonapartistes et 6 membres de l'extrême gauche.

Le télégraphe annonce la mort de M. Andrew Johnson, dix-septième Président de la

république des Etats-Unis, et le premier que le Sénat ait mis en accusation. On se rappelle les incidents de ce procès, qui a provoqué en Amérique une si vive émotion, et qui s'est terminé, d'ailleurs, après de longs et orageux débats, par un acquittement. Succédant à M. Lincoln, dont la mort tragique le porta subitement à la présidence, M. Andrew Johnson ne tarda pas à montrer aux Etats du Sud une bienveillance qui parut aux vainqueurs, au lendemain du triomphe, une véritable trahison. De là les luttes violentes et les conflits de pouvoirs qui aboutirent à la mise en accusation du Président. Acquitté à une très faible majorité, M. Andrew Johnson ne fut pas réélu aux élections de 1867 ; son concurrent, le général Grant, l'emporta sans difficulté. Depuis cet échec, M. Andrew Johnson vivait dans la retraite, d'où il assistait avec une indifférence plus apparente que réelle aux événements politiques. Était-il résigné à rester plus longtemps éloigné des affaires ? Tout porte à croire le contraire. Il y a quelques mois, M. Johnson avait publié une sorte de Manifeste où il énumérait les fautes de ses rivaux, profitant habilement de l'inquiétude provoquée par les projets de réélection du général Grant pour faire l'éloge de sa propre administration et pour repousser de nouveau les attaques dont elle avait été l'objet, M. Andrew Johnson, en véritable Américain, ne reculait devant aucun obstacle ; fils de parents tout à fait pauvres, ouvrier tailleur dans sa jeunesse, il s'était élevé peu à peu jusqu'à la première magistrature par la seule force de sa volonté et de son courage. Il avait l'habitude de vaincre les difficultés matérielles et morales. « Que feriez-vous, lui demandait quelqu'un à la veille d'une élection, si vous succombiez ? » — « J'ouvrirais, répondit-il, un atelier, et je reprendrais les ciseaux. » De l'atelier à la présidence, ou de la présidence à l'atelier, le chemin lui paraissait également court.

La *Pall Mall Gazette* reçoit de son correspondant de Berlin la dépêche qui suit :

« Le colonel marquis Coardo di Bagnasco, aide de camp du roi Victor-Emmanuel, vient d'arriver ici pour négocier de grands achats de chevaux destinés à l'armée italienne, à la requête de son gouvernement. Le gouvernement du roi Guillaume a suspendu, pour ce cas, le décret prohibant l'exportation des chevaux. »

Pareille courtoisie a eu lieu tout dernièrement à l'égard de la Suisse, dont le gouvernement avait fait une requête semblable.

Voilà la conséquence de l'unité italienne, mère de l'unité allemande !

On a plusieurs fois annoncé que l'épiscopat prussien se proposait de faire connaître, par un mandement collectif, les motifs qui l'ont engagé à consentir à l'application de la nouvelle loi sur l'administration des biens ecclésiastiques, tandis qu'il continue à repousser d'autres lois sur les rapports de l'Eglise avec l'Etat. Ce mandement serait très utile pour nous indiquer jusqu'où peut aller la soumission du haut clergé allemand, et où commence sa résistance. Les informations des journaux sont insuffisantes. Pendant que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Correspondance provinciale* débattent à qui mieux mieux la défaite du parti catholique et voient dans cette première victoire le commencement d'une série de triomphes pour les « défenseurs de la civilisation », la *Germania*, la *Gazette de Woss*, la *Berliner Burger Zeitung* affirment, au contraire, que les évêques n'ont point battu en retraite, qu'ils occupent toujours les mêmes positions offensives et qu'on doit s'attendre à les voir recommencer bientôt le combat.

ESPAGNE.

Les correspondances d'Espagne témoignent de progrès faits par les alphonistes. Les carlistes, campés autour de Villaréal, se sont divisés pour essayer deux diversions : ils ont envoyé une partie de leurs forces sous Perula pour tenter un coup de main contre Logrono, une autre partie sous Carasa contre Balmaseda. Le général Quesada en a profité pour les surprendre dans leurs principales positions. En même temps, Carasa était battu dans le val de Mena par Villegas, et Perula, après avoir jeté quelques obus dans Logrono, était obligé de regagner Viana et los Cerros, dans les montagnes qui dominent la vallée

de l'Ebre. Une dépêche de Santarder dit que Perola, poursuivi dans sa retraite après une seconde attaque infructueuse contre Logrono, a perdu Viana, ville qui était depuis deux ans en possession de Don Carlos.

Chronique locale et méridionale.

L'Assemblée nationale, dans sa dernière séance, a voté un projet de loi qui accorde une pension de 6,000 francs au fils du maréchal Bugeau.

Voici les votes des députés du Lot :

Pour : MM. de Lamberterie et Pagès Duport.
Contre : M. de Valon.

MM. Limayrac et le comte Murat se sont abstenus.

La distribution solennelle des prix de l'Ecole primaire communale, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, aura lieu le 12 août à 2 heures précises, dans la cour de l'établissement.

INSTITUTION DIRIGÉE PAR LES RELIGIEUSES DE NEVERS.

Ce matin, à 10 heures, les Dames religieuses de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers ont fait la distribution des prix aux nombreuses élèves de leur pieuse et brillante Institution.

Autrefois cette solennité, accompagnée d'exercices scolaires, était célébrée dans la cour de l'établissement, en présence d'une imposante assistance. Depuis quelques années, cette fête de famille a lieu sans éclat, avec une grande simplicité, et le public n'y est pas admis.

Dans une vaste salle de la maison, les élèves étaient réunies. M. Derrupé, Vicaire Général, présidait : il avait à ses côtés une partie de MM. les chanoines, de MM. les curés de la ville et plusieurs autres membres du clergé.

On a successivement distribué les récompenses méritées aux élèves pensionnaires, aux élèves externes surveillés et aux élèves externes libres. Quelques beaux morceaux de musique ont été exécutés.

Cette fête scolaire a été terminée par une cérémonie religieuse. En sortant de la salle de la distribution, les élèves sont allées à la chapelle, pour faire hommage à Dieu de leurs prix et de leurs couronnes. C'est ainsi qu'on leur apprend que Dieu, de qui tout bien découle, doit être le principe et la fin de nos œuvres. La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement a couronné l'année classique et ouvert la période des vacances.

On nous écrit de Montcuq :

Monsieur le Rédacteur,

Hier, les habitants de la ville de Montcuq accompagnaient à sa dernière demeure, un homme de bien dont la vie fut consacrée aux intérêts de son pays, M. Dandrieu, ancien magistrat.

Après une courte maladie ce noble et respecté vieillard s'est éteint au milieu de sa famille et de ses amis, après avoir reçu avec foi les secours de la religion.

M. Dandrieu était âgé de 81 ans, et à cet âge avancé, son intelligence était aussi vive, son esprit aussi fin, sa mémoire aussi fraîche, que chez le jeune homme le mieux doué.

Tout-à-tour Juge de paix, Conseiller général, Maire de Montcuq, il s'est montré magistrat intègre et éclairé, administrateur habile et vigilant, représentant dévoué des intérêts de son pays. Aussi sa mort a-t-elle été un deuil général à Montcuq ; et toute la population a tenu à honneur de rendre un pieux et dernier devoir à l'homme qu'elle vénérât et respectait depuis si longtemps. Nous avons tous mêlé nos pleurs à ceux de sa famille, si cruellement éprouvée, et si dans son malheur une consolation humaine peut lui être offerte, c'est celle de voir partager ses regrets par tous les habitants de Montcuq.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos abonnés.

Le conseil d'Etat statuant au contentieux, vient de rendre un arrêt d'où il ressort que les bulletins de vote contenant intérieurement un système particulier de pointage et de numérotage, au moyen duquel les votants se sont

fait connaître, ne doivent pas être comptés dans le résultat du dépouillement du scrutin.

On prétend qu'à Roquemaure (Gard), des expériences faites sur des ceps de vigne atteints du phylloxera auraient donné les meilleurs résultats. Grâce au procédé nouveau de M. Lucien Gothi, chimiste, le fléau serait aujourd'hui enrayé à Roquemaure. Une dépense de trois à quatre centimes par pied de vigne suffirait pour détruire tout germe et toute trace d'épidémie.

Nous apprenons que l'Institut des provinces de France tiendra cette année à Périgueux, dans la seconde quinzaine d'octobre, la 41^e session de son congrès scientifique.

Le Médocain annonce que la véraison des raisins commence à peu près sur toute la vigne. Si le temps se maintient au beau pendant le mois d'août qui commence, les vendanges, dit-il, auront lieu vers le 15 septembre, et il y a cent à parier contre un qu'à une abondance incontestable la prochaine récolte unira une bonne qualité.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 juillet au 7 août.

Naissances.

Gaben, Victorine, faubourg Saint Georges.
Alos, Pierre, rue des Remparts.
Bos, Marie, rue Daurade.
Cambornac, Autoinette, rue Nationale.

Mariages.

Clary, Léon, et Capy, Marie.

Décès.

Bos, Marie, 2 heures, rue Daurade.
Pournié, Mathieu, cultivateur, 63 ans, à Merle.
Conté, Justin, 4 an, rue Baudus.
Malbert, Pierre, gendarme en retraite, 79 ans, rue de l'Evêché.
Vincent, Jean, jardinier, 70 ans, rue Donzelle.
Foissac, François, cultivateur, 83 ans, (hospice).
Liarsou, Marguerite, 30 ans, rue du Pot.
Francès, Jeanne, couturière, 67 ans, célibataire, rue Saint-Barthélemy.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bulletin Vinicole

On lit dans le *Moniteur vinicole*.

La reprise des affaires paraît sérieuse et franche dans le Midi. Il s'y fait des achats nombreux et même importants. On peut évaluer à 20 ou 25 0/0 la plus value des prix actuels comparés à ceux d'il y a un mois. C'est là un mouvement considérable, que les viticulteurs n'osaient pas espérer.

Il paraît embrasser la plus grande partie de la zone viticole méditerranéenne.

Cette hausse prouve que les propriétaires de l'Hérault, de l'Aude, etc., etc., avaient dissimulé singulièrement leur situation, en demandant à l'Assemblée nationale le droit de viner leurs produits à prix réduit. Ils auraient voulu tout à la fois profiter du bénéfice du vinage, sans se préoccuper du mal qu'ils nous auraient fait. Heureusement, suivant l'expression vulgaire, on leur a coupé l'herbe sous les pieds. Nous profiterons de la plus-value qui se déclare, tandis qu'elle aurait été lettre morte pour nous, si on avait pu améliorer les mauvais vins sans payer l'impôt, et se passer ainsi des vins naturellement alcoolisés qui se récoltent dans le Lot et ailleurs.

Variétés

HYGIÈNE

sur l'usage et le choix du vin pendant la période des chaleurs, par M. M.-E. Bégin.

Au moment de l'année où nous sommes, la principale obligation de l'hygiène doit être de combattre ou de prévenir les effets que produit sur l'économie l'élévation de la température.

La chaleur amène, chez un grand nombre d'individus, de véritables désordres, et les place dans un état d'alanguissement qui se traduit surtout par l'inappétence et le dégoût des aliments, par le trouble des fonctions digestives, et par une somnolence symptomatique de l'énerverment et de l'anémie.

L'estomac se contracte et refuse ses fonctions « le cœur se soulève, » selon une expression vulgaire très-caractéristique, la tête

s'alourdit, les facultés de l'esprit sont anéanties, les jambes ont peine à soutenir le poids du corps ; le sommeil de la nuit est agité et accompagné de rêves qui sont la conséquence de la vacuité de l'organe alimentaire.

Le plus fréquemment, on recherche un soulagement à cet état pénible dans l'usage des boissons rafraîchissantes ; ou a recours à l'eau de limon, aux orangeades, aux sirops, ou bien aux boissons fermentées, à la bière surtout, trouvant une trompeuse satisfaction, non pas dans la boisson elle-même, mais dans la quantité de liquide ingéré. « Plus on boit, plus on a soif, » dit le proverbe. En quelques jours de ce régime, le meilleur estomac est débilité, la meilleure constitution est ébranlée.

La sagesse et la prudence recommandent de s'abstenir ; l'estomac ne peut reprendre quelque énergie qu'à la condition de n'être pas saturé de liquides débilitants ; l'appétit ne saurait revenir que si l'organe, devenu libre, réclame un aliment réparateur.

Hippocrate a dit que « le vin est chose merveilleusement approprié à l'homme, si, en santé comme en maladie, on l'administre avec à-propos et juste mesure, suivant la constitution individuelle. »

Liébig, l'éminent chimiste, a dit aussi : « Le vin n'est surpassé par aucun produit naturel ou factice comme moyen de réconfortation quand les forces de la vie sont épuisées ; il anime et ravive les esprits aux jours de tristesse ; il corrige et compense les effets des perturbations de l'économie, à laquelle il sert même de préservatif contre les troubles passagers causés par la nature inorganique. »

Mais aussi, dans l'emploi du vin comme moyen de remonter l'économie et de défendre l'organisme contre la débilitation, il faut savoir choisir et il faut user de prudence.

Il n'existe peut-être pas, parmi les ressources dont dispose l'hygiène et la matière médicale, une substance qui soit plus fréquemment employée que le vin ; il n'en est pas non plus dont on fasse usage avec plus d'indifférence et moins de souci d'une composition des plus variables d'une action qui ait de plus différents effets.

On a dit aux convalescents : « Buvez de bon vin, » sans songer que l'effet du moyen ne peut être le même sur des tempéraments divers, et qu'il faut, par dessus tout, lorsque l'on est en présence d'un organisme impressionnable, observer rigoureusement la recommandation d'Hippocrate, c'est-à-dire l'à-propos et la juste mesure.

Ici, il est très-précieux et très-important de pouvoir invoquer l'opinion de l'éminent professeur d'hygiène près de la Faculté de médecine, Bouchardat. (*Formulaire magistral*, 19^e édit. p. 179.)

« Pour l'usage ordinaire, dit le savant professeur, les vins complets de France conviennent étendus d'eau sont justement choisis ; mais, pour les usages thérapeutiques, on donnera la préférence à un vin plus riche en tannin. A ce point de vue, aucun ne doit être placé au-dessus du Saint-Raphaël qui, depuis près de 30 ans, est prescrit dans les hôpitaux de Paris. Il est employé dans les formes les plus variées de l'anémie, la chlorose, les anémies de la goutte chronique, de l'alimentation insuffisante ou mal réglée, de la grossesse, des fièvres intermittentes, de la vieillesse, etc. ; il est surtout efficace pour relever les forces abattues par la maladie et par les digestions laborieuses et difficiles. »

Au résumé, un vin généreux « corroborant » riche en tannin plutôt qu'en alcool, est le meilleur réparateur des organisations affaiblies par une surexitation nerveuse, par une imminence morbide, par une prédisposition fébrile, par des désordres lymphatiques, par un état aménique ou chlorotique, et certainement le vin le plus précieux en pareil cas, c'est le vin de Saint-Raphaël, qui par la proportion élevée de tannin qu'il renferme, est au moins l'égal des vins de quinquina les plus renommés, ayant sur ce produit du laboratoire, l'avantage d'être infiniment plus agréable au goût.

Les falsifications du sel.— Nous sommes en France environ 10 kilogrammes de sel par tête. Les animaux en consomment environ 6 kilogr. La consommation se répartit inégalement dans les différents pays. Dans certaines contrées, elle n'est pas moindre de 13 à 14 kilogr. par personne. L'impôt du sel rapporte 32 millions au Trésor, qui, repartis sur 36 millions d'habitants, représentent 88 cent. par tête, ou en comptant les familles à cinq personnes en moyenne, 4 fr. 40 par chef de famille. On sait qu'il a été question de doubler cet

impôt ; mais l'on s'est arrêté surtout devant cette considération qu'il pèse principalement sur les familles pauvres qui consomment plus de sel que les familles riches.

Les droits considérables ainsi prélevés sur cette denrée ont tenté les spéculateurs et les falsifications du sel sont nombreuses. On le falsifie avec l'eau qui en augmente le poids, avec le sel impur des salpêtrières ou celui des soutes de varech ; avec le sel de saumure qui est un poison ; avec le sulfate de soude ; avec le plâtre en poudre ; et, quand la préparation en est défectueuse, il contient de l'arsenic ou de l'iode qui se trouvent dans certaines eaux, ou de sulfate de cuivre qui provient de l'emploi de vases malpropres ou imparfaits.

En 1827, plus de quatre cents personnes tombèrent malades dans le département de la Marne pour avoir fait usage d'un sel de cuisine qui contenait de l'iode ou de l'arsenic. Il provenait d'une fabrique où l'on préparait en même temps des sels de varech et des sels arsenicaux.

On reconnaît que le sel a été fraudé avec l'eau lorsque, après l'avoir desséché au feu, on reconnaît une diminution de plus de 20 pour 100 de son poids ; car les sels des salines contiennent seulement 11 pour 100 d'eau et en perdent par le transport.

On manque de moyens pour reconnaître le mélange avec le sel des salpêtrières. Michel Lévy proposait d'obliger les salpêtriers à colorer leur sel avec une substance noire qui, sans le rendre impropre aux usages des arts, servit à l'exclure de la consommation.

Les sels de soude, de varech contiennent un hydriodate dont on reconnaît la présence en y versant un mélange récemment préparé d'une solution aqueuse de chlore avec deux parties d'eau d'amidon : l'acide mis en liberté par le chlore donne à l'amidon une couleur violette.

L'odeur peut déceler le mélange des sels de saumure. C'est un moyen très imparfait ; mais nous n'en connaissons pas d'autre qui soit pratique. Cette fraude est cependant l'une des plus graves au point de vue de la santé ; car le lavage des saumures, fait à la hâte, laisse toujours mêlés au sel des débris de chair putréfiée et de l'eau corrompue, qui produisent sur l'homme et sur les animaux les effets d'un véritable empoisonnement, analogue à celui des criminels que l'on condamnait autrefois à avaler ce breuvage pour se débarrasser d'eux. (*De la Porte, Hygiène de la table.*)

Parmi les dons importants pour les inondés du Midi, il y en a un qui nous a particulièrement frappé. Venant de l'autre hémisphère, il nous donne une nouvelle preuve de la sympathie du grand peuple des Etats-Unis. Nous pensons à l'offre généreuse que la Compagnie Wheeler et Wilson de New-York a faite à Madame la Maréchale de Mac-Mahon en mettant à la disposition du comité central 20 de ses excellentes machines à coudre d'une valeur de 5,500 francs.

Cette libéralité a d'autant plus de prix, qu'il y a dans les régions dévastées beaucoup d'ouvrières en lingerie et en couture, qui ont perdu par le désastre les machines qui les faisaient vivre et que remplaceront avec avantage celles dont nous venons de parler, véritables chefs-d'œuvre dont la réputation est depuis longtemps déjà universellement établie.

La moitié des machines offertes se compose d'un modèle tout-à-fait nouveau, que les confectionneurs et cordonniers de la capitale emploient avec le plus grand succès.

Nous devons ces renseignements à Monsieur H. Seéling, 70, rue de la Pomme, à Toulouse, dépositaire de la Compagnie Wheeler et Wilson.

Marchés aux bestiaux de La Villette. Paris, 6 août 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.291	1.834	1.38 à 1.86
Vaches.	997	913	1.04 à 1.34
Taureaux.	491	417	1.04 à 1.34
Veaux.	1.270	1.134	1.25 à 1.90
Moutons.	18.192	17.244	1.70 à 2.15
Porcs gras.	3.588	3.558	1.42 à 1.58

Bourse de Paris.

Paris, 7 août 1875.

Rente 3 p. %	66,90
— 4 1/2 p. %	97,45
— 5 p. %	105,45

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « La Chasse illustrée, c'est » l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme » ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 4 fr.; par la poste, 4 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant : PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime

des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.
Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIBOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-porte : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 36.

Texte : Etienne Moret (suite). — La province (2^e partie). — Par M. Francisque Sarcey. — Les pigeonniers militaires (fin). — Par M. Paul Hourie. — Montaigne et La Boétie (suite). — Essai sur leurs idées politiques. Par M. F. Combes. — Au centre de l'Afrique. — Les Schellouks et les Nouairs. — Par M. Clément Beauclerc.

Gravures : Toujours en retard!!! — Tableau de J. Geertz. — Un pigeonnier modèle de Belgique. — Le nid. — Les cases du pigeonier. — Les pièges à pigeons voyageurs. — Pigeon auquel on vient d'attacher la dépêche. — En famille!!!

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr.
Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Phie 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

**POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA MAISON A. LAGARDE, MARCHAND TAILLEUR,
est transférée plus bas, même Galerie,
MAISON PÉRIÉ, AU PREMIER**

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
Le Domaine ayant appartenu anciennement
A. M. DE CAVAGNAC
SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON
DE PAYRAC,

Longeant la route nationale, n° 20, de Paris à Toulouse, et la route de Gourdon à Payrac.

Cette Propriété est pourvue de Maison de maître et de colon, Cave, Grange, Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois, Chataigneraie et six hectares de Vigne environ, le tout ensemble d'une contenance de trente-six hectares environ.

On donnera toutes les garanties désirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter des prix de vente, s'adresser à MM. AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

**A VENDRE
UN COUPÉ**

BACHES, TIMON ET HARNAIS
le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

VICHY

EAU MINÉRALE NATURELLE
Sources de l'Etat. Applications en médecine:
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insipescence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire:
PARIS, 23, boulevard Montmartre.
EXIGER le NOM
de la SOURCE sur la CAPSULE
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

VIENT DE PARAITRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

MARQUE **POUDRETTE** DE LA **BONDY**
THP VOIRIE DE **BONDY**
Reconnue par l'expérience comme l'engrais le moins cher et le plus productif pour les blés et toutes les céréales.
Vente avec garantie sur analyse.
Th. PILTER, 24, rue Alibert, Paris.
DE FABRIQUE NOTA. La vente étant limitée, on est prié de se faire inscrire de suite.

LINIMENT-GÉNEAU SEUL TOPIQUE
20 années de succès pour la guérison prompt et radicale des boiteries, molettes, écartes, vessigons, foulures, caplets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH-GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.
BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES
Pine GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burq, Paris.

LA PATRIE AGRICOLE

ASSURANCE A PRIMES FIXES
Contre la mortalité des bestiaux.

LE HÉROS

Assurance à primes fixes
CONTRE L'INCENDIE.

M. L.-A. AUZERAL, directeur de ces deux Sociétés pour tout le département du Lot, demande des agents pour tous les cantons et chef-lieu d'arrondissement.

Adresser les demandes rue Saint-Barthélemy, n° 28, à Cahors.
Donner des références affranchir et mettre un timbre pour la réponse.

A VENDRE

Pour cause de Décès
Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abeylle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

**Glacière Cadurcienne
GLACES DE NORWÈGE**

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions